

Réf: N° /AT/DG/DAMP/DML/SEC/24

Alger, le 20/06/2024

**A Monsieur le Directeur Technique d'URBAB
CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATIONS EN URBANISME DE BLIDA**

Objet : Mise en demeure N°01

Nous tenons à attirer votre attention sur le contrat a commandé N° AT/DG/DAMP/C14/2020 + Avenant N°1, ODS N° 014/2020 notifié le 20/12/2023, Et lettre de commande date le 19/12/2023 pour la mission de suivi de la réalisation d'un bloc administratif R+3 avec sous-sol au niveau de la direction général d'Algérie Telecom pour un montant du projet estimé a 330 493 245,71 DA/TTC et une prestation Effectuer a 13 417 802.15 DA/TTC et un délai de 240 jours.

Compte tenu du non-respect de l'engagement pris par les représentants de votre BET qui consiste une présence quotidienne et permanente sur le chantier pour garantir le control et l'assurance de la qualité des travaux

Vu l'importance du projet, le BET est mis en demeure de:

- 1- Assistance permanente et quotidienne sur le chantier
- 2- Renforcer les moyens humains selon la nature des travaux a réalisé
- 3- Une assistance obligatoire au cours du coulage du béton

Faute de quoi des mesures correctives seront prises à l'encontre de BET conformément aux clauses contractuelles du contrat.

Directeur des Moyens
et de la logistique
Djillali BENRANDJA

